

**DECISION PORTANT SUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DE LA DRAC NOUVELLE-AQUITAINE – 2022
PROGRAMME « Au fil de l'eau » 2022-2023
PROJET « Des images et des jeunes » 2022
PROJET « Été culturel itinérant/Festival Rues et Vous » 2022**

DECISION N°2022/73

Le Président de la Communauté de communes Convergence Garonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5221-1, L.5221-2 et L.2121-21 ;

VU le "Grand projet pour l'éducation artistique et culturelle, une priorité pour la jeunesse" du Ministère de la Culture et de la Communication du 16 septembre 2013 ;

VU la Charte pour la jeunesse en Gironde et le schéma départemental jeunesse 2010 – 2016 (Conseil Départemental de la Gironde, DSDEN, CAF, MSA, DDCS) ;

VU les statuts de la politique culturelle de la Communauté de Communes Convergence Garonne qui placent l'Education Artistique et Culturelle tout au long de la vie comme une grande orientation d'intérêt communautaire validés en Conseil Communautaire du 26 septembre 2018.

VU la délibération n°2021-94 du 19 mai 2021 par laquelle le conseil communautaire a délégué au Président au point 27 : « Les demandes à l'Etat et/ou à d'autres collectivités territoriales et organismes, l'attribution de subventions pour tous les dossiers en maîtrise d'ouvrage communautaire. »

CONSIDERANT l'importance de garantir un égal accès à tous les jeunes à l'art et à la culture, de co-construire une offre éducative et culturelle cohérente, de favoriser l'appropriation et la valorisation du territoire auprès des jeunes générations, de contribuer à l'attractivité du territoire et à son aménagement par des projets structurants, innovants et de qualité ;

CONSIDERANT la délibération relative à l'autorisation de signature du contrat territorial d'éducation artistique et culturelle COTEAC 2021/2025 ;

CONSIDERANT l'importance de sécuriser les financements publics des projets culturels et de pérenniser l'éducation artistique et culturelle sur le territoire ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes est compétente pour « l'organisation du festival Rues & Vous, compte tenu de son rayonnement intercommunal et des structures mobilisées »

CONSIDERANT qu'en tant qu'organisatrice, la Communauté de communes souhaite proposer au public un festival intitulé « Rues et Vous » consacré au théâtre, aux arts de la rue, à la danse et à la musique

CONSIDERANT que dans le cadre du dispositif « Passeurs d'images », le Point Loisirs Accueil Jeunes (PLAJ) de la Communauté de communes souhaite, mettre en place un projet annuel d'éducation à l'image « Des images et des jeunes » pour les adolescents du territoire.

CONSIDERANT que le coût estimatif du projet « Programme AU FIL DE L'EAU 2022/2023 » s'élève à 88 000 € ;

CONSIDERANT que le coût estimatif du projet « Eté culturel itinérant » est de 17000€ / Total RUES ET VOUS 153 000 €;

CONSIDERANT que le coût estimatif de ce projet « Des images et des jeunes » s'élève à 9 500 €;

DECIDE

ARTICLE 1 : DE DEMANDER à la DRAC - REGION NOUVELLE AQUITAINE, la subvention de 24 000€ pour le projet « Programme AU FIL DE L'EAU 2022/2023 »

ARTICLE 2 : DE DEMANDER à la DRAC - REGION NOUVELLE AQUITAINE, la subvention de 5 000€ pour le projet « Eté culturel itinérant dans le cadre du festival Rues et Vous » 2022

ARTICLE 3 : DE DEMANDER à la DRAC - REGION NOUVELLE AQUITAINE, la subvention de 2 000€ pour le projet « Passeurs d'images / Des images et des Jeunes » 2022

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions de l'article L. 2322-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire et figurera au registre des décisions de la collectivité ;

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

FAIT à PODENSAC,

Le PRÉSIDENT,

Signé par : Jocelyn Doré
Date : 27/09/2022
Qualité : Paraphe, Président CdC
Convergence Garonne



Jocelyn DORÉ

MISE EN LIGNE LE : 28 SEP. 2022